

PROTOCOLE 24

Harmonisation de systèmes de navigation, de guidage et d'information en navigation intérieure

Résolution

La Commission Centrale,

ayant pris connaissance du rapport oral du Président de son Comité technique permanent,

afin de favoriser l'introduction de systèmes de d'information de la navigation susceptibles d'améliorer la sécurité et la rentabilité de la navigation intérieure et d'assurer leur compatibilité,

charge ses comités techniques et administratifs compétents de suivre attentivement les nombreux projets actuels de systèmes de navigation, de guidage et d'information des bateaux en navigation intérieure, d'appuyer les projets d'harmonisation en Europe et d'élaborer d'ici l'automne 1999 des critères d'agrément et des procédures d'exploitation pour l'utilisation de tels systèmes sur le Rhin.